

# Fiche d'accompagnement

Cette fiche précise le contenu de la brochure :

La notion de travail dans l'assurance chômage. Définir le travail pour interroger l'emploi

Elle présente son objet principal et énumère les thèmes abordés.

Elle peut être l'objet d'une animation-débat sur les enjeux socio-économiques et politiques dans lesquels s'inscrit cette publication.

Cette fiche est librement téléchargeable sur le site de l'Atelier des droits sociaux.

## La notion de travail dans l'assurance chômage Définir le travail pour interroger l'emploi



Auteur : Anne-Catherine Lacroix (Service emploi-sécurité sociale)

Éditeur : L'Atelier des Droits Sociaux asbl

Édition : août 2022

Format : Brochure en téléchargement gratuit.

Référence : T34

Thématiques : Droit de la sécurité sociale

### THÈME PRINCIPAL

D'un point de vue réglementaire, l'assurance chômage est une assurance. Une assurance qui, par le biais de la cotisation sociale, permet d'être indemnisé.e en cas de perte involontaire d'emploi salarié. Cette protection est cependant conditionnelle puisqu'elle suppose de remplir des conditions dites d'admission et d'indemnisation.

Parmi ces conditions dites d'indemnisation, il faut notamment rechercher activement un emploi, être disponible pour un emploi, ne pas refuser un emploi convenable. Il faut aussi être privé.e de travail et de rémunération par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.

Le choix des mots n'est évidemment pas dû au hasard quand il s'agit, dans une réglementation sociale, de parler tantôt d'emploi, tantôt de travail. Surtout, en partant de la définition du travail telle qu'elle est inscrite dans la réglementation, on constate l'intérêt et la nécessité d'interroger notre rapport à l'emploi. Au final, la réglementation valorise-t-elle l'emploi ou le travail ? Le marché de l'emploi ou les travailleurs ? Que nous "dit" et "raconte" cette définition du travail sur la manière dont la réglementation du chômage valorise, ou non, nos nombreuses activités humaines, qu'elles soient effectuées dans ou hors du marché de l'emploi ?

---

L'atelier des droits sociaux

 Rue de la Porte Rouge 4 - 1000 Bruxelles







 02 512 02 90  <https://ladds.be>

## Objectifs

Permettre au public de mieux comprendre le fonctionnement général de l'assurance chômage, et de manière plus spécifique, ses conditions dites d'indemnisation. Permettre également de replacer une réglementation dans son contexte et d'en apprendre plus sur son histoire et ses fondements.







## Pistes d'animation

Utilisée dans le cadre d'une animation, l'outil permet notamment de développer les thèmes suivants :

-  Quelles sont les conditions d'indemnisation de la réglementation chômage ?
-  Comment est défini le travail dans la réglementation ?
-  Que recouvre la notion d'emploi ?
-  Qu'entend-on par activités autorisées ?
-  Qu'entend-on par "politiques d'activation" ?
-  Quels sont les principes qui fondent l'assurance chômage ?

La brochure a été conçue pour pouvoir alimenter un débat critique sur les politiques sociales menées depuis plus de 20 ans dans la réglementation chômage, des politiques sociales entièrement tournées vers le marché de l'emploi et les demandes des entreprises.

## Propositions de thèmes à débattre

-  En tant que citoyen.nes et travailleur.euses, quelle marge de manœuvre avons-nous encore pour exercer notre droit au travail et donc, au libre choix du travail ?
-  Est-il logique que la réglementation du chômage soit tournée vers le marché de l'emploi ?
-  Quelle sécurité sociale souhaitons-nous pour demain ? Une sécurité sociale qui valorise le capital ? ou le travail ?
-  A partir de quand une activité devient-elle du travail ?
-  La réglementation du chômage infantilise-t-elle les personnes sans emploi ?
-  Que penser des politiques d'activation qui fondent nos politiques sociales et d'emploi depuis plus de 20 ans ?